

N° 8425⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant modification :

- 1° de la loi modifiée du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés ;**
- 2° de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;**
- 3° de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.12.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 19 décembre 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification :

- 1° de la loi modifiée du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés ;**
- 2° de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;**
- 3° de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 décembre 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 10 décembre 2024 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 20 décembre 2024.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Alex BODRY

